



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 18
15 Février 2019

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Matches en retard : Championnat et Coupe

La Commission prend connaissance du match qui n'a pu se dérouler le week-end du 10 Février 2019.

Au regard des difficultés calendaires de ces rencontres reportées à plusieurs reprises, et en application de l'article 15 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins, alinéa 2 :

« [...]

La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de les fixer en semaine.

[...] ».

La Commission précise par ailleurs qu'en cas d'indisponibilité de leurs installations notamment suite à des arrêtés municipaux, le club recevant en application de l'article 16 alinéa 5 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins prendra les dispositions pour ;

«disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match.

[...] ». Ce terrain devra être précisé au District.

La Commission fixe la rencontre suivante :

Mercredi 20 février 2019

Suite au report de la rencontre U18 D4 n°21157847 en procédure d'urgences, la rencontre U18 D4 n°21157847 est fixée au mercredi 20 février 2019 à 15h00 : E.Gj Aubin Ruf/Gj 3f 1 - Oudon Couffe Fc 1.

La Commission valide les propositions de dates pour les rencontres suivantes :

Coupe U15 Intersport n° 21067128 St-Aubin de Guérande 1 / St-Marc Foot 2 : **jeudi 14 février à 18h00** à St Marc
U18 D3 n° 21157685 Guérande La Madeleine 1 / Savenay Malville Prinquiau FC 2 : **mercredi 20 février à 15h30**

La Commission précise par ailleurs qu'en cas d'indisponibilité de leurs installations notamment suite à des arrêtés municipaux, le club recevant en application de l'article 16 alinéa 5 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins prendra les dispositions pour ;

«disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match.

[...] ».

2. Coupe U18 Jean Olivier

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres en retard de la Coupe U18 Jean Olivier et complète les rencontres des 32es de finale :

- Nort AC U16 - GJ Vritz St Mars ASS 1 (1er niveau 2 groupe 5)
- Treillières SF 1 - Piriac Turballe ESM U17 (1er niveau 2 groupe 2)

3. Coupe U15 Intersport

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres en retard de la Coupe U15 Intersport et complète les rencontres des 32es de finale :

- FC Retz 2 (1er niveau 2 groupe 17) - Nantes St Médard de Doulon 1
- St Viaud ASVF 1 (1er niveau 2 groupe 6) - GJ St Etienne Montluc 1

Deux équipes restent à déterminer. L'équipe classée 1er niveau 1 groupe 19 sera connue à l'issue du match en retard disputé le 16 février. Le dernier meilleur 2e sera ensuite déterminer (2e du groupe 3 (St Hilaire de Clisson FCSSM 1) ou 2e groupe 9). La Commission communiquera ces équipes le lundi 18 février 2019 aux équipes concernées sous réserve de procédures.

- Nantes St Pierre U14 - 1er niveau 1 Groupe 19
- Meilleure 2^e de groupe niveau 1 (2^e groupe 3 ou 19) - St Philbert Grandlieu US 1

4. Championnat U15 D1

Sans préjuger des décisions des Commissions des Arbitres – Section Lois du Jeu et Sportive qui étudient les dossiers au cours de la semaine 8, la Commission informe que la date du samedi 23 février 2019 doit être réservée pour les équipes U15 de l'AS Grandchamp 1 et Metallo SC Nantes 1 si la rencontre devait être rejouée. La troisième phase des championnats U15 débutent pour rappel le samedi 2 mars 2019.

La rencontre de Coupe U15 GJ Moisdon des Forges 1 – Metallo SC Nantes 1 serait en conséquence reportée à une date ultérieure.

Le Président,
Mickaël Herriau



La Secrétaire,
Isabelle Loreau

